

PACK CPA 2008 «COTISATION CLIENT PRIVILEGE AGIR »

1. FONCTIONNEMENT et CONDITIONS :

La **COTISATION CLIENT PRIVILEGE AGIR**, valable pour une **année calendaire**¹, consiste à préacheter un « pack horaire AVANTAGE » d'assistance technique du CRT d'au minimum de:

14 heures d'EI² pour **1370 € HT** au lieu de 1800 € HT, soit **un gain de 20%**

En termes d'assistance technique, cela représente un crédit horaire: -
de 14 heures d'ingénieur du CRT (soit 2 journées)

- ou de 21 heures de Technicien du CRT (soit 3 journées)

Si l'on consomme du crédit horaire **dans les 6 premiers mois** de l'année en cours, la majoration d'heures se calcule comme suit :

- Par tranche de 5 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE ½ heure d'EI
 - Par tranche de 9 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE 1 heure d'EI
 - Par tranche de 12 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE 1½ heure d'EI
 - Par tranche de 14 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE 2 heures d'EI
- Ainsi la majoration de temps permet de gagner encore 14% de plus !

Si l'on consomme du crédit horaire **dans les 8 premiers mois** de l'année en cours, la majoration d'heures se calcule comme suit :

- Par tranche de 5 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE 1/4 heure d'EI
 - Par tranche de 9 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE ½ heure d'EI
 - Par tranche de 12 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE ¾ heure d'EI
 - Par tranche de 14 heures consommées, on offre à l'adhérent PRIVILEGE 1 heure d'EI
- Ainsi la majoration de temps permet de gagner encore 7% de plus !

Ces heures acquises devront être consommées dans l'année de la cotisation, au plus tard dans le premier mois de l'année suivante.

L'ingénieur technico-commercial détermine en début d'année avec l'adhérent client le meilleur quota (avec un minima toutefois de 14 heures pré-achetées), puis par tranche de 7 heures complémentaires (**COTISATION PRIVILEGE 21 HEI** 1920 € HT pour 21 h, **COTISATION PRIVILEGE 28 HEI** 2470 € HT pour 28 h et ainsi de suite...)

Dans cette COTISATION PRIVILEGE, la cotisation **forfaitaire est bien entendu incluse**.

Le paiement de cette COTISATION PRIVILEGE est, par dérogation aux CGV, **immédiat dès accord** du client

Pour ceux qui en bénéficient et qui en formuleraient la demande lors de l'achat, ce pack PRIVILEGE pourrait entrer dans le cadre fiscal des déductions d'Impôt³

¹ du 1^{er} janvier au 31 décembre

² Equivalent-Ingénieur

³ En effet, le CRT AGIR est agréé Crédit Impôt Recherche

2. INFORMATION MENSUELLE de l'ADHERENT CLIENT PRIVILEGE :

Chaque mois, l'adhérent reçoit une fiche synthétique de sa situation du type :

Exemple :

Vous êtes Adhérent 2008 selon la formule :

COTISATION PRIVILEGE 14 HEI

Votre crédit d'heures annuelles est de : 14 h EI

Vous avez consommé⁴ au 01/03/08 : 7 h EI

Vous bénéficiez d'une majoration d'heures de : 0,5 h EI

Vous disposez au 01/03/08 donc d'un crédit de : 7,5 h EI

A consommer avant le 20/12/2008

3. EXCLUSION de PRESTATIONS :

Sont exclues de l'assiette de ce produit :

Les demandes nécessitant une sous-traitance externe facturée

Les sessions de Sauveteur Secouriste du Travail, qui font l'objet d'une facturation spécifique

⁴Nombre d'heures d'ingénieur ou technicien converti en nombre d'Heures EI pour chacune de ses demandes

**BULLETIN D'ADHÉSION
2008**

Identification

Société *
 Mme Melle M
 Nom du correspondant * _____ Prénom _____
 Fonction *
 Adresse *
 Téléphone * _____ Fax * _____
 Email * Effectif * Code NAF
 Chiffre d'affaires 2007
 Activité principale de l'entreprise *

* champs obligatoires

Nom des principaux responsables

Direction Générale *
 Production Marketing
 Qualité Commercial
 Recherche & Développement Formation

- PACK PRIVILEGE 14 HEI au prix de : 1370 € HT** (Adhésion CRT AGIR incluse)
- PACK PRIVILEGE 21 HEI au prix de : 1920 € HT** (Adhésion CRT AGIR incluse)
- PACK PRIVILEGE 28 HEI au prix de : 2470 € HT** (Adhésion CRT AGIR incluse)
- PACK PRIVILEGE 35 HEI au prix de : 3020 € HT** (Adhésion CRT AGIR incluse)

NB : l'adhésion est valable jusqu'au 31 Décembre 2008

Je joins un règlement de :

- 1638,52 € TTC pour un PACK PRIVILEGE DE 14HEI**
- 2296,32 € TTC pour un PACK PRIVILEGE DE 21HEI**
- 2954,12 € TTC pour un PACK PRIVILEGE DE 28HEI**
- 3611,92 € TTC pour un PACK PRIVILEGE DE 35HEI**

- par chèque bancaire libellé à l'ordre d'AGIR
- ou par virement à la Banque Populaire du Sud Ouest à Talence,
Code banque 10907, code guichet 00001, N° de compte 42021122975, clé RIB 33

- Je désire vous rencontrer pour un éventuel partenariat (formation, prestations, conseils...)
- Je désire vous rencontrer pour avoir un complément d'informations

Une facture acquittée vous sera adressée à réception de votre règlement.

**Coupon à retourner à AGIR, 37 avenue Albert Schweitzer, BP 100,
33402 TALENCE CEDEX**

Fait à , le Signature et cachet de la Société